



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 5 novembre 2015

Accueil d'urgence : l'État s'engage à l'approche de l'hiver

L'accès tout au long de l'année au logement et à l'hébergement pour le public qui en est le plus éloigné demeure une priorité de l'État. Une attention toute particulière doit de plus être apportée à ce public en période hivernale.

Ainsi, le comité de pilotage départemental de veille sociale s'est réuni le 3 novembre 2015 à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, sous la présidence de M. Jérôme SEGUY, directeur de cabinet du préfet de la Charente, afin de présenter à l'ensemble des partenaires concernés **le dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence des personnes sans abri ou risquant de l'être**, qui est un élément du guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2015-2016.

Depuis le 1^{er} novembre 2015 jusqu'au 31 mars 2016, tous les acteurs de la veille sociale sont mobilisés pour apporter aux personnes en situation de rupture pour des raisons économiques, sociales ou familiales, des solutions de logement, d'hébergement ou de mise à l'abri, graduées en fonction des conditions climatiques.

Il s'appuie en premier lieu sur les dispositifs fonctionnant de façon permanente : **le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)**, qui est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement, en lien avec le 115, les maraudes, les accueils de jour, les haltes de nuit, les centres d'accueil d'urgence de nuit, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, les logements temporaires et les logements adaptés (soit **569 places pérennes** réparties sur le GrandAngoulême, le Grand Cognac, le nord et le sud du département et **70 places mobilisables** en cas de dégradation des températures ainsi que des nuitées d'hôtel).

Durant toute la période hivernale, **les équipes de maraudes sont renforcées** afin de mieux repérer les personnes sans domicile qui ne font pas appel spontanément au 115 et auxquelles une mise à l'abri pourra être proposée, **de même que le 115**, afin de faire face à l'augmentation des appels (+ 14 % en 1 an) et d'orienter les personnes en demande d'hébergement vers les structures d'accueil. **À titre d'information, le « 115 » a traité 26 783 appels en 2014 pour 25 122 en 2013.**

Au-delà de la simple mise à l'abri, ce plan a également pour ambition d'entamer et de pérenniser avec ces personnes un processus de prise en charge adaptée visant leur réinsertion, évitant toute remise à la rue à l'issue de la période hivernale.

Veiller aux plus fragiles d'entre nous est un devoir citoyen. Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- **Composez le numéro d'appel gratuit 115**

- Soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées

- Si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez-le au numéro 15 (urgences médicales) ; dans ce cas, ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

Dispositif hivernal d'accueil, d'hébergement et d'insertion de la Charente

Le dispositif comporte une période de vigilance et de veille sanitaire et sociale et 3 niveaux de mobilisation.

Période de vigilance et de veille sanitaire et sociale

Activée du 1^{er} novembre au 31 mars, elle s'appuie, pour les personnes sans abri, sur les dispositifs permanents, autour de :

- l'accueil et l'orientation
- la médiation et le transport
- la permanence d'accès aux soins de santé (PASS)
- l'hébergement,
- les logements adaptés et accompagnés

- **renforcement des équipes du 115** pour faire face aux appels et aux signalements **le jour, la nuit, les week-ends et les jours fériés.**

- **renforcement de la maraude** par un bénévole de la Croix Rouge et de Médecins du Monde sur l'agglomération d'Angoulême, afin d'établir un lien et faciliter le repérage des personnes sans-abri ;

Trois niveaux de mobilisation

Le déclenchement des niveaux d'alerte est réalisé sur la base du croisement des prévisions météorologiques établies par Météo France et des remontées des taux d'occupation des structures d'hébergement effectuées auprès de la DDCSPP par l'opérateur SIAO/115.

Les données météorologiques sont considérées à partir de 3 éléments : **les températures réelles diurnes et nocturnes, la force du vent et les températures ressenties.**

La décision de passer d'un niveau à l'autre relève de l'appréciation de l'autorité préfectorale.

Niveau d'alerte jaune : température comprise entre -5°C et -10°C

- **renforcement de la maraude** par un bénévole de la Croix Rouge et de Médecins du Monde **tous les jours de la semaine**, sur l'agglomération d'Angoulême.

- **mise à disposition de nuitées d'hôtel supplémentaires.**

- **ouverture la nuit d'un lieu d'accueil de jour**, 17 bd du Maréchal de Lattre de Tassigny à Angoulême.

- **coordination avec l'unité d'accueil et d'orientation de l'hôpital Camille Claudel**, pour une meilleure prise en charge des personnes à la rue souffrant de troubles psychiatriques : cette unité d'accueil dispose de 10 lits d'hospitalisation et de 2 personnels soignants de nuit pour un fonctionnement 24 heures sur 24, et toute l'année.

Le personnel peut exceptionnellement intervenir la nuit à l'extérieur de l'unité d'accueil auprès du service des urgences de l'hôpital de Girac.

- **élargissement des horaires de l'accueil de jour sur Angoulême** : l'accueil de jour de l'Eclaircie est ouvert de 11h00 à 16h00 en continu (sauf le 25 décembre, unique jour de fermeture).

Niveau d'alerte orange : température comprise entre -10°C et -18°C

Les mesures mises en œuvre en niveau d'alerte jaune restent maintenues et sont complétées par :

- **la mise à disposition de nuitées d'hôtel supplémentaires.**

- **la mise à disposition par l'association AGIR de 10 places** dans son local associatif (centre commercial de la Grand-Font) de 18h00 à 08h00.

Niveau d'alerte rouge : température ressentie minimale inférieure à - 18°C

Les mesures déjà mises en œuvre sont maintenues et complétées par la **mise à disposition du gymnase de la Grand Font (50 places) par la ville d'Angoulême** en lien avec ses services techniques et le CCAS.

C'est un niveau d'anticipation de situation de crise grave. Il permet de proposer une offre redimensionnée en cas de période de froid prolongé qui pourrait susciter une demande d'hébergement plus importante notamment de la part de personnes vivant en squat ou dans des logements sans chauffage ou mal chauffés.

La politique de prise en charge des sans-abri

Le Service Intégré d'accueil et d'Orientation (SIAO)

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement transitoire en particulier durant la période hivernale.

Guichet unique pour recenser en temps réel les places disponibles et organiser à partir du 115 et le plus rapidement possible, l'orientation des personnes vers des solutions adaptées.

En Charente, la convention constitutive du SIAO signée avec l'Etat le 6 octobre 2010, confie à **l'Association Fédérant les acteurs de l'Urgence Sociale en Charente (AFUS 16)**, la coordination du réseau départemental d'hébergement d'urgence.



115, point de coordination essentiel du dispositif



Au cœur du dispositif de veille, le « 115 », service téléphonique d'urgence, fonctionnant 24h/24, 7j/7 qui a pour mission d'assurer l'information et l'orientation, après une évaluation adaptée de toute personne en situation de détresse qui entre en contact avec ce service. Il se caractérise par **l'immédiateté de la réponse apportée.**

Géré par l'AFUS 16, il dispose d'un recensement quotidien des capacités d'hébergement d'urgence. Il vise à repérer les personnes sans abri et leur proposer une place d'hébergement ou les accompagner dans un lieu d'accueil ouvert 24 heures sur 24.

Au-delà des réponses proposées en matière d'accueil et d'hébergement, le « 115 » participe à l'accès aux soins pour les publics particulièrement vulnérables, ainsi qu'à l'aide alimentaire et vestimentaire.